



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 09/02/26

### **Aide à l'arrachage pérenne des vignes** Appel à manifestation d'intérêt en soutien à la filière viticole

**Pour accompagner la filière viticole, touchée par une crise à la fois conjoncturelle et structurelle, l'État apporte son soutien financier aux exploitations pour la réduction du potentiel viticole.**

Un appel à manifestation d'intérêt est ouvert par FranceAgrimer depuis le 6 février 2026, pour quatre semaines. Il permet aux exploitants viticoles de déclarer leur souhait de bénéficier de l'aide nationale à l'arrachage pérenne des vignes.

Les viticulteurs ne pourront bénéficier de l'aide à venir que s'ils en manifestent le souhait dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. Un viticulteur éligible qui n'aurait pas déclaré ses intentions d'arrachage dans ce cadre ne pourra ainsi pas bénéficier de l'aide. Les viticulteurs seront ensuite invités à confirmer leur demande. Le paiement final de l'aide interviendra après l'arrachage des vignes et le dépôt d'une demande de paiement.

Les conditions et les critères d'éligibilité de cet appel à manifestation d'intérêt, ainsi que ses modalités de dépôt et d'assistance aux exploitants, sont présentés sur le site de FranceAgrimer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/aide-nationale-larrachage-definitif-de-vignes-2026-publication-dun-appel-manifestation>.

Cette aide est instruite par les services de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Pays de la Loire.

**Contact : DRAAF Pays de la Loire - Service territorial FranceAgrimer**  
[sreaf.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:sreaf.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr).

**Cabinet de la préfète**  
Service régional de la communication  
interministérielle